

Assemblée communale du 13 mai 2025 à 20h00
au bâtiment de la Léchère 2b

Présidence : M. Savio Michellod, Syndic

Présence

Ouverture de l'assemblée : 47 citoyennes et citoyens actifs, dont le Conseil communal in corpore. La majorité est à 24.

A partir du point 2 : 49 citoyennes et citoyens actifs, dont le Conseil communal in corpore. La majorité est à 25.

Excusés : MM. Rodolphe Aeschlimann, Grégoire Demaurex, Gianni Guizzetti, ainsi que M. et Mme Roger et Ginette Vienne

M. le Président souhaite une cordiale bienvenue aux membres de cette assemblée, et les remercie d'avoir répondu à la convocation et de l'intérêt qu'ils portent à la commune.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par publication dans la Feuille officielle et dans le Messenger du 2 mai 2025, par un affichage au pilier public et la distribution d'un tout-ménage.

En application de l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, la séance est enregistrée pour l'établissement du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé dès l'approbation du procès-verbal par l'assemblée suivante.

Mmes Isabelle Gabriel et Pascale Zimmermann sont nommées scrutatrices.

M. Jérôme Lambert demande si le plan du réaménagement du centre du village sera montré comme indiqué lors de la dernière assemblée. M. le Président répond qu'une brève information sera donnée dans les informations communales.

Aucune remarque n'étant formulée quant à la convocation et au tractanda, l'assemblée communale est donc ouverte et habilitée à délibérer.

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 10 décembre 2024

2. Comptes 2024

- 2.1 Compte de résultats
- 2.2 Compte des investissements
- 2.3 Présentation du bilan
- 2.4 Rapport de la fiduciaire
- 2.5 Rapport et préavis de la commission financière
- 2.6 Approbation

3. Projet des améliorations foncières - Etape 3 – Demande de crédit d'engagement et modification du budget des investissements 2025

- 3.1 Projet des améliorations foncières – Etape 3 - Demande de crédit d’engagement
 - 3.1.1 Présentation de l’étape 3
 - 3.1.2 Rapport et préavis de la commission financière
 - 3.1.3 Approbation de la demande du crédit d’engagement pour l’étape 3
- 3.2 Modification du budget des investissements 2025
 - 3.2.1 Présentation
 - 3.2.2 Rapport et préavis de la commission financière
 - 3.2.3 Approbation de la modification du budget des investissements 2025
- 4. Vente de la parcelle hors zone RF 365**
 - 4.1 Présentation
 - 4.2 Rapport et préavis de la commission financière
 - 4.3 Approbation
- 5. Modification des statuts de l’Association des communes pour le cycle d’orientation**
 - 5.1 Présentation
 - 5.2 Rapport et préavis de la commission financière
 - 5.3 Approbation
- 6. Election de deux membres à la commission des naturalisations**
- 7. Rapports des commissions communales**
 - 7.1 Rapport de la commission d’aménagement
 - 7.2 Rapport de la commission des naturalisations
 - 7.3 Rapport de la commission de l’énergie et environnement
 - 7.4 Rapport de la commission en faveur des jeunes apprentis et étudiants
- 8. Informations communales**
- 9. Divers**

1. Approbation du procès-verbal de l’assemblée communale du 10 décembre 2024

M. Jérôme Lambert était intervenu concernant la pose d’un panneau interdisant les chiens. Sa demande concernait la place multisports et non la place du restaurant.

Avec cette modification, le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024 est soumis au vote et est approuvé par 41 oui et 6 absentions.

2. Comptes 2024

M. le Président donne une information sur la fin du taux dynamique.

Dans son programme de législature, le Conseil communal avait inscrit la volonté de maintenir un taux d’impôt dynamique, c’est-à-dire stable dans le temps mais permettant, lorsque la situation financière

l'autorisait, de restituer aux contribuables une partie de l'impôt, en ajustant rétroactivement le coefficient. Cette pratique a été appliquée avec constance pendant six années, permettant de rendre chaque fois 10 points d'impôt aux contribuables.

Toutefois, lors de l'Assemblée communale du 14 mai 2024, une proposition citoyenne a été acceptée – à une voix près – remettant totalement en cause cet équilibre. Le Conseil communal avait alors clairement averti, avant le vote, qu'une telle décision risquait d'attirer l'attention du canton.

Comme évoqué il y a une année, le canton avait déjà interpellé certaines communes pour les inciter à limiter l'utilisation de ce mécanisme, au nom de la stabilité et de la prévisibilité fiscale. Le canton suivait d'ailleurs avec attention la situation de Granges mais pouvait vivre avec la stabilité de la baisse rétroactive que nous proposons. Nous avons clairement indiqué que le Conseil communal ne voulait pas prendre le risque d'une interdiction pure et simple de la baisse rétroactive du coefficient et a invité l'Assemblée à rejeter cette proposition citoyenne. L'Assemblée en a décidé autrement.

Lors de l'élaboration du budget 2025, le Conseil communal a anticipé ce risque d'évolutions réglementaires et a fixé un coefficient d'impôt à 84% pour l'exercice 2025, proposition validée par l'Assemblée communale. Sans cette décision proactive, une année supplémentaire au taux de 89% aurait été inévitable.

En effet, en mars 2025, une nouvelle directive du Service des communes a été émise. Cette directive annule la précédente et dit : « *La pratique tolérée auparavant, consistant à baisser un coefficient d'impôt rétroactivement pour un exercice déjà écoulé, n'est plus justifiable. Seule une modification de coefficient futur pour un exercice qui n'a pas encore débuté est admise.* »

Au début du mois d'avril, le Conseil communal a néanmoins tenté une dernière démarche en demandant au canton s'il était tout de même possible d'appliquer rétroactivement le taux d'imposition décidé par l'Assemblée communale de décembre 2024, soit au moins à 84 %, pour l'année fiscale 2024, et ce, avant de connaître le résultat des comptes 2024. La réponse a été claire : aucune dérogation n'est possible. Le taux voté de 89 % restera donc en vigueur pour 2024.

Le Conseil communal prend acte de cette nouvelle réalité ; le mécanisme du taux d'impôt dynamique ne pourra plus être utilisé. Il ne s'agit pas d'un choix politique, mais d'une contrainte légale. C'est donc avec regret que nous mettons fin à cet engagement pris en début de législature, tout en notant que le résultat des comptes 2024 n'aurait de toute façon pas permis une baisse rétroactive de dix points.

En préambule, Mme Christine Varone fait part de quelques remarques.

En date du 10 et 11 avril 2025, la fiduciaire Fiduservice SA a vérifié les comptes et a émis ses rapports. Les comptes ont été approuvés par le Conseil communal dans sa séance du 14 avril et ont fait l'objet d'une revue détaillée avec la commission financière.

Dans son rapport détaillé, la fiduciaire relève l'existence du système de contrôle interne (SCI) qui est une obligation légale, ainsi que l'effort de l'administration dans sa mise à jour et son application. Elle recommande de mettre en œuvre des contrôles lors de l'exécution des tâches et de veiller à la séparation des fonctions. Au niveau des aspects financiers, l'organe de révision recommande de dissoudre le surplus de provision pour la caisse de prévoyance en 2025.

2.1 Compte de résultats

Les comptes 2024 bouclent avec un total de Fr. 4'742'987.00 de charges et Fr. 4'851'538.00 de produits. L'exercice 2024 se clôture avec un excédent de revenus de Fr. 108'551.12 alors que le budget prévoyait un excédent de charges de Fr. 147'343,45.

La gestion des dépenses étant bien maîtrisée, ce résultat s'explique par la conjonction de plusieurs éléments, soit principalement :

- Des écarts positifs aux différents budgets reçus des associations de communes pour un montant de près de Fr. 95'000.00
- Des encaissements d'impôts supérieurs au budget et non prévisibles de plus de Fr. 232'000.00 (sur les prestations en capital et sur les impôts spéciaux)
- Des encaissements d'impôts sur les personnes morales supérieurs aux attentes de plus de Fr. 107'000.00 liés à des taxations sur les années précédentes plus favorables qu'attendues
- Des encaissements d'impôts sur les personnes physiques pour l'année en cours et sur les exercices précédents inférieurs au budget de plus de Fr. 317'000.00 liés à des surévaluations des statistiques cantonales
- Ainsi que d'autres variations plus marginales non détaillées pour un montant total favorable de l'ordre de Fr. 135'000.00.

Les participations aux collectivités publiques (charges de transfert) représentent 59% du budget, soit un total de Fr. 2'806'682.00.

L'approvisionnement et la protection des eaux sont des comptes qui s'équilibrent. Les attributions aux réserves s'élèvent à Fr. 46'533.93 pour l'approvisionnement en eau, et à Fr. 31'907.17 pour la protection des eaux.

Le taux de couverture pour la gestion des déchets est de 76% et est supérieur à la norme minimale de 70%.

Mme Christine Varone commente les comptes qui ont subi des écarts significatifs par rapport au budget.

0 Administration générale

Le traitement et les jetons du Conseil communal sont légèrement supérieurs au budget de Fr. 6'000.00, mais sont en baisse par rapport aux comptes 2023, cela reflète l'achèvement de projets d'investissement.

Des frais supplémentaires ont été comptabilisés pour l'organe de révision concernant les travaux supplémentaires liés à la baisse d'impôt à 73% et au mandat pour le SCI.

Au niveau de l'administration, des heures supplémentaires ont été payées à une personne. Des remboursements d'assurance dus à des arrêts maladie et accidents, ont été partiellement compensés par des honoraires externes.

Au niveau des immeubles du patrimoine administratif, les charges supplémentaires nettes sont supérieures au budget de Fr. 13'900.00 et sont liées à des frais de matériel et autres fournitures, ainsi qu'aux imputations internes des charges financières.

1 Ordre et sécurité publics, défense

Ce chapitre est inférieur au budget de Fr. 17'500.00. Il n'appelle pas de commentaires particuliers, si ce n'est que les honoraires pour le service de sécurité ont été facturés depuis juillet et que les excédents 2023 et 2024 des Secours sud Fribourgeois ont été versés au cours de l'année 2024.

2 Formation

Ce chapitre est inférieur au budget de Fr. 42'000.00.

Les frais liés au cercle scolaire et au cycle d'orientation sont inférieurs au budget (les salaires des enseignants et des remplaçants du CO ont été surévalués). Les coûts liés à l'accueil extrascolaire sont également en baisse. Par contre, la participation aux écoles spécialisées est en hausse.

3 Culture, sports et loisirs

Ce chapitre est supérieur au budget de Fr. 30'000.00.

Cette différence s'explique, entre autres, par le réaménagement des escaliers entre la route du Prey et la zone de la chapelle. Ces travaux ont nécessité davantage de moyens financiers et de prestations du personnel.

4 Santé

Ce poste comprend essentiellement des charges liées. Il est globalement inférieur aux prévisions de Fr. 73'000.00.

Les prestations du RSSV relatives aux homes, aux soins à domicile, à l'aide familiale, à la coordination du réseau et aux frais de l'administration du RSSV sont moins élevées que prévu. Il en va de même pour notre participation aux ambulances.

5 Prévoyance sociale

Ce poste est légèrement inférieur au budget de Fr. 7'000.00. Ceci est dû à une diminution des charges liées aux prestations d'accueil de la petite enfance, et au service social intercommunal.

La charge du concept Senior+, qui auparavant était dans le chapitre 3, se monte à Fr. 3'400.00 pour les animations organisées par la commune.

6 Trafic et télécommunication

Ce chapitre est inférieur au budget de Fr. 36'000.00.

Les achats de machines et de matériel d'exploitation ont été moins importants que prévu. A relever tout de même l'acquisition d'un radar pédagogique.

L'entretien des routes est conforme au budget.

7 Protection de l'environnement - Aménagement du territoire

L'entretien des installations est en-dessous du budget. Il n'y a pas eu de fuite ni de besoin particulier en 2024. Il en découle une attribution nette aux financements spéciaux sous capital propre de Fr. 46'533.93. À relever que la consommation d'eau a baissé de 3% (achat de 39'270 m3).

Les prestations du PGEE sont inférieures au budget de Fr. 8'000.00, ainsi que les frais d'entretien du PGEE de Fr. 29'000.00. Notre participation à la STEP est supérieure au budget de Fr. 8'000.00. Il en découle une attribution nette aux financements spéciaux sous capital propre de Fr. 31'907.17.

Les prestations du service technique intercommunal correspondent davantage à un 40 % qu'à un 30%. Elles concernent essentiellement les constructions.

Les produits des autorisations de construire sont inférieures de Fr. 3'600.00 par rapport au budget.

8 Economie publique

Une économie de Fr. 6'500.00 a été faite sur le matériel d'exploitation de l'alpage.

Notre participation à la corporation forestière est en hausse de Fr. 11'000.00 suite à l'achat d'un nouveau tracteur.

9 Finances et impôts

Une provision sur débiteurs de Fr. 50'000.00 a été constituée. Les pertes comptabilisées à réception des actes de défaut de biens se montent à Fr. 19'000.00.

Les recettes sont globalement supérieures aux prévisions budgétaires et sont comptabilisées selon les coefficients d'impôts en vigueur.

Les impôts sur le revenu des personnes physiques de l'année en cours et des années précédentes sont inférieurs au budget de Fr. 317'000.00. Les statistiques cantonales ayant servi de base à l'établissement du budget (soit celles de 2021) étaient surévaluées pour notre commune. A relever qu'environ 20% des contribuables n'étaient pas taxés pour 2023 à la clôture des comptes.

Les impôts sur les prestations en capital, les gains immobiliers et sur les mutations immobilières sont supérieurs au budget. Les contributions immobilières suivent la même tendance et sont liées aux nouvelles constructions.

Les impôts pour les personnes morales sont supérieurs au budget de Fr. 107'000.00. Ces taxations sont plus favorables qu'attendues et ne tiennent pas vraiment compte de la réforme fiscale. La compensation cantonale prévue à cet effet a été versée pour Fr. 21'000.00.

Quant à l'administration de la fortune, elle correspond uniquement au patrimoine financier qui se compose de l'immeuble de la Croix-Blanche, du bâtiment situé à la route d'Attalens 9 et du bâtiment de la Léchère 2b.

Les charges du bâtiment de la Croix-Blanche sont conformes au budget. Pour le bâtiment de la Léchère 2b, les encaissements sont supérieurs de Fr. 55'000.00 par rapport aux charges.

Pour les intérêts, la charge inclut les derniers emprunts contractés à des taux plus favorables que prévu. Ces intérêts sont répartis en fonction des différents postes du bilan au taux moyen de 0.99%.

2.2 Compte des investissements

Le compte des investissements montre un excédent de recettes de Fr. 106'904.95. Le budget prévoyait un excédent de dépenses de Fr. 1'238'993.60.

Il n'y a pas eu d'avancement sur certains projets et l'excédent de recettes est lié à l'utilisation de la réserve dédiée au bâtiment de la Léchère 2b pour un montant de Fr. 220'000.00. Trois investissements sont achevés et clôturent avec des montants disponibles.

Bâtiment de la Léchère 2b

Le montant total accepté pour cet investissement est de Fr. 3'935'000.00. L'investissement est terminé et se présente comme suit :

| Décompte récapitulatif Léchère 2b | | |
|--|--------------|--------------|
| Crédit acquisition terrain | | 500 000,00 |
| Crédit d'étude | | 220 000,00 |
| Crédit de construction | | 3 215 000,00 |
| Crédit total | | 3 935 000,00 |
| Coût de construction du bâtiment | 4 197 626,77 | |
| Subvention reçue | -46 203,00 | |
| Utilisation de la réserve Léchère 2b | -220 000,00 | |
| Coût de construction net du bâtiment | 3 931 423,77 | |
| Disponible non utilisé (Coût final J. Crédit voté) | 3 576,23 | |
| | 3 935 000,00 | 3 935 000,00 |

Le coût du bâtiment est réparti entre les deux patrimoines administratif et financier au bilan selon la clé de 25% et 75%. Cette répartition correspond à la réalisation effective du bâtiment. Pour rappel, lors de l'acceptation de l'investissement, la répartition initiale était de 20-80%.

Chauffage de la Croix-Blanche

Le montant voté pour cet investissement se monte à Fr. 198'000.00. L'investissement est terminé et se présente comme suit :

| Décompte récapitulatif | | |
|--|--------------|------------|
| Coûts de construction | 9630.5040.00 | 195 682,95 |
| Subventions | 9630.6310.00 | 10 485,00 |
| | | 10 485,00 |
| Coût final | | 185 197,95 |
| | | 195 682,95 |
| Disponible non utilisé (Coût final J. Crédit voté) | | 12 802,05 |

Le montant de l'installation est porté en augmentation de la valeur de l'immeuble de La Léchère 1 (patrimoine financier) au bilan. C'est une plus-value pour l'immeuble.

Améliorations foncières – Etape 1

Le montant accepté pour cet investissement se monte à Fr. 475'400.00. L'investissement est terminé et se présente comme suit :

| Décompte récapitulatif Etape 1 | | |
|--|------------|------------|
| Total Etape 1 voté (net des subventions) | | 475 400,00 |
| Décompte Etape 1 (subventions déduites) | 391 810,10 | |
| Fonctionnement 2020-2021 | 25 094,10 | |
| Coût total | 416 904,20 | |
| Disponible non utilisé (Coût final J. Crédit voté) | 58 495,80 | |
| | 475 400,00 | 475 400,00 |

Indicateurs financiers MCH2

L'indicateur « proportion des investissements » de 12% signifie un effort d'investissement moyen.

Le degré d'autofinancement de 319 % renseigne sur la part des investissements qu'une commune peut financer par ses propres moyens. Pour cet exercice, le degré d'autofinancement est totalement biaisé par l'utilisation de la réserve pour le bâtiment de la Léchère 2b. Sans sa prise en compte, il serait de 104%.

Proportion des investissements **12%** 10% - 20% effort d'investissement moyen
 Degré d'autofinancement **319%** Situation conjoncturelle > 100% haute

Postes non ventilables

Il s'agit des reports au bilan, soit des recettes pour Fr. 546'098.95 et des dépenses pour Fr. 439'194.00 et donc des investissements nets de Fr. - 106'904.95. Cet excédent de recettes est dû à l'utilisation de la réserve de la Léchère 2b

2.3 Présentation du bilan

Mme Christine Varone commente le bilan du 31 décembre 2024.

Le total du bilan passe de Fr. 10'872'392.00 au 1^{er} janvier 2024 à Fr. 11'234'392.00 au 31 décembre 2024, soit une progression de Fr. 362'000.00.

Le bilan est composé des éléments suivants :

| Actifs | | Passifs | |
|--|------------|----------------|------------------------------|
| Disponibilités et actifs à court terme | 1'645'005 | 7'781'910 | Fonds étrangers |
| Patrimoine administratif | 4'963'560 | 1'327'032 | dont subventions |
| Patrimoine financier | 4'625'827 | | <u>Capital propre</u> |
| | | 928'627 | Financements spéciaux |
| | | 261'190 | Réserve liée au retraitement |
| | | 2'154'114 | Résultats cumulés |
| Résultat annuel 2024 | | 108'551 | |
| | 11'234'392 | 11'234'392 | |

Mme Christine Varone donne des explications sur les indicateurs financiers :

Indicateurs financiers MCH2

| | | |
|-----------------------------|----------|-------------------------------------|
| Taux d'endettement net | 134.61% | 100% : - 150% suffisant |
| Part des charges d'intérêts | 1.22% | 0% : - 4% bon |
| Part du service de la dette | 4.5 | > 5% : charge faible |
| Dette nette par habitant | 4'582.00 | 2'501 – 5'000 endettement important |

Le Conseil communal a mentionné à plusieurs reprises, lors d'assemblées communales, l'importance des charges liées et leur augmentation, ainsi que les impacts des projets de notre district sur la situation

financière de la commune. Cela a été transmis aux associations de district. Pour rappel, une planification financière consolidée a été élaborée par l'ACV, incluant toutes les associations. Elle a été présentée à toutes les entités concernées.

Il faut encore comprendre que la réalisation des projets hors commune prendra du temps. Il en découle que le risque à court et moyen terme d'atteindre les limites autorisées devrait rester maîtrisable à l'échelle de notre commune.

2.4 Rapport de la Fiduciaire

M. Bernard Rüegg explique que, d'entente avec M. Savio Michellod et Mme Christine Varone lors de la présentation des comptes, seule la conclusion du rapport de la fiduciaire est lue.

2.5 Rapport et préavis de la commission financière

M. Bernard Rüegg donne lecture du rapport de la commission financière.

Les 10 et 11 avril 2025, les comptes de l'exercice 2024 ont fait l'objet d'une vérification par l'organe de révision, la fiduciaire Fiduservice SA. Le 22 avril 2025, ils ont été présentés à la commission financière par le Syndic, la responsable du dicastère des finances ainsi qu'un représentant de l'organe de révision. Lors de cette séance, M. Corminboeuf, réviseur responsable, a exposé le déroulement et la méthodologie de la révision, commenté les principaux résultats, et répondu aux questions des membres de la commission.

Compte de fonctionnement

Avec l'application du taux d'imposition des personnes physiques de 89%, tel qu'adopté au budget, le résultat présente un excédent de CHF 108'551,12.

Le résultat positif des comptes relatifs à l'approvisionnement en eau et au traitement des eaux usées, a permis d'alimenter les réserves de financements spéciaux dédiées au maintien de la valeur. Ces réserves se montent, en clôture d'exercice, à CHF 169'923,73 pour l'approvisionnement en eau et à CHF 540'551,38 pour le traitement des eaux usées.

Les recettes fiscales ont globalement dépassé les prévisions budgétaires. Malgré des encaissements inférieurs aux attentes pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques, ce résultat s'explique par des recettes plus élevées que prévu sur l'ensemble des autres catégories d'impôts.

Compte d'investissements

Trois investissements ont été clôturés durant l'année 2024 dans le respect des enveloppes budgétaires allouées.

Remarques générales

Rapport de l'organe de révision

Dans son rapport détaillé adressé à la commission financière, l'organe de révision a émis deux recommandations, sans pour autant demander l'adaptation des comptes 2024.

La première remarque porte sur la provision à long terme constituée en faveur la caisse de pension de l'État, dont le montant s'élève à CHF 98'706,97. Cette provision n'étant plus exigible, sa dissolution est recommandée pour l'exercice 2025.

La seconde remarque concerne le système de contrôle interne (SCI), introduit en 2024. Bien que sa mise en place soit effective, il reste nécessaire d'en renforcer l'application opérationnelle, notamment par

l'instauration de contrôles systématiques lors de l'exécution des tâches. Une attention particulière devra être portée à la séparation des fonctions, en distinguant clairement les rôles entre l'exécutant et le responsable du contrôle.

Indicateurs financiers

Sur la base des comptes annuels, plusieurs indicateurs financiers sont calculés chaque année.

Celui définissant le taux d'endettement net s'élève pour notre Commune à 134,61% au 31 décembre 2024.

Lorsque ce taux dépasse 200%, le canton exige que des mesures soient prises.

La capacité d'endettement actuelle, dont dispose notre Commune, s'élève dès lors à environ CHF 2'200'000, y compris la part d'endettement des associations inter-communales qu'elle doit assumer.

Ce montant évolue pour l'essentiel en fonction des nouveaux emprunts nécessaires à la réalisation des investissements décidés, de l'éventuel remboursement d'anciens emprunts et de l'évolution des recettes fiscales.

Pour exemple, les objets soumis à votre approbation aux points 3 et 5 sont de nature à ramener la capacité d'endettement résiduelle de CHF 2'200'000 à environ CHF 700'000, toutes choses égales par ailleurs.

La commission financière attire dès lors l'attention sur le fait que l'indicateur du taux d'endettement net doit faire l'objet d'une attention toute particulière et qu'une planification à moyen terme, ainsi qu'une coordination des investissements communaux et inter-communaux à venir, doit être réalisée et suivie avec soin.

Préavis de la commission financière

La commission financière préavis favorablement les comptes 2024 tels qu'ils nous ont été présentés.

Remerciements

La Commission financière exprime sa gratitude au Conseil communal pour son engagement et la qualité de la gestion des comptes. Elle adresse également ses félicitations au personnel de l'administration communale ainsi qu'à Madame Varone pour la rigueur dans la tenue des comptes et la clarté de leur présentation.

2.6 Approbation

M. le Président se rallie aux remerciements de la commission financière et tient à saluer l'excellent travail qui a été réalisé par Mmes Christine Varone et Cristina Beaud pour la clôture des comptes 2024.

Mme Christine Varone explique à Mme Geneviève Humbert que la diminution de 3% de la consommation de l'eau est une comparaison avec l'exercice précédent.

M. Frédéric Bracher remercie le Conseil communal pour le travail réalisé et précise que son intervention est une remarque et non une question.

M. Frédéric Bracher a tenté de se préparer pour cette assemblée et n'a trouvé qu'une partie des documents sur le site. Par exemple, il n'a pas trouvé le rapport relatif au bâtiment de la Léchère 2b; il le découvre ce soir au travers de la présentation Powerpoint.

Afin d'avoir une traçabilité des documents et par souci de transparence, M. Frédéric Bracher demande à ce que l'entier de la présentation Powerpoint soit disponible au moment de l'assemblée, et d'avoir plus d'éléments en aval de l'assemblée. Cela permettrait de se préparer et ainsi de pouvoir poser des questions.

Le Conseil communal prend note de la demande de M. Frédéric Bracher.

Avant de passer au vote, M. le Président informe que, dans sa séance du 14 avril 2025, le Conseil communal a accepté les comptes 2024 à l'unanimité. Il rappelle également que conformément à la loi sur les communes, le Conseil communal n'a pas le droit de voter sur cet objet.

La parole n'étant plus demandée, les comptes 2024 sont soumis au vote et sont acceptés par 39 oui et 3 abstentions.

3. Projet des améliorations foncières – Etape 3 – Demande de crédit d'engagement et modification du budget des investissements 2025

3.1 Projet des améliorations foncières – Etape 3 – Demande de crédit d'engagement

3.1.1 Présentation de l'étape 3

M. Benoît Jordil présente l'étape 3 du projet des améliorations foncières.

En préambule, il explique les raisons pour lesquelles cet investissement est présenté hors budget :

- l'étape 1 n'était pas terminée lors de l'établissement du budget
- la commune est tributaire du canton pour les délais d'ouverture des étapes
- permettre la validation de l'investissement, mettre en soumission et préparer le dossier de subventionnement encore sous la législature actuelle

Pour rappel, les assemblées communales du 15 décembre 2020 et du 6 septembre 2022 ont accepté l'étape 1 qui comprend la route de la Léchère (réservoir et alpage) et le Bois-de-Ban.

Quant à l'étape 2 qui concerne le chemin de Puidoux, l'assemblée communale du 14 décembre 2021 l'a approuvée.

Pour la suite des travaux, et la dernière étape de la réfection du réseau routier communal axée sur les chemins agricoles, le Conseil communal propose la réfection de 3 chemins :

- **Le Saugy** : chemin et accès privés qui n'ont aucune influence sur les comptes communaux. Celui-ci est le dernier chemin dans l'ordre de priorité 1-3 ans.
- **Le Tourniquet** : permet de régler les problèmes de gestion des eaux claires dans ce secteur par un fossé le long du chemin et en même temps de tenir notre engagement auprès des CFF, qui ont financé 2 traversées sous les voies.
- **Le Moulin** : qui est une voie historique IVS d'importance nationale avec substance.

Ces deux derniers sont dans l'ordre de priorité 3-5 ans. Ces chemins sont retenus en tenant compte de la volonté des autorités concernées (agriculture).

Il est à relever qu'en finalité tous les chemins inventoriés ne seront pas réfectionnés pour différentes raisons. En effet, des propriétaires privés ont renoncé à procéder à la réfection de leur chemin. Pour les chemins de Sâles et de Pra-Charbon, le service de l'agriculture de Grangeneuve demande une réflexion globale plus approfondie dans ce secteur, impliquant de repenser les parchets.

Quant au chemin du Marais, il est englobé dans le projet de revitalisation de la Biorde.

Il semble important de relever que lors de la séance de démarrage de l'étape 2, Grangeneuve a salué la décision de la commune d'avoir priorisé la réfection de ses chemins en 3 étapes. En effet, étant donné les nombreux projets subventionnables en cours de traitement dans le canton de Fribourg, Grangeneuve, Secteur Amélioration des structures, est contraint de prioriser les engagements. Ceci est d'ailleurs prévu dans leur législation.

Un nouvel inventaire commencé aujourd'hui ne permettrait certainement pas la prise en compte de tous les chemins prévus en 2020. Grangeneuve aurait obligé de faire une priorité dans les travaux à réaliser et de cibler uniquement les travaux les plus urgents.

Ceci est la dernière étape et il est essentiel de pouvoir bénéficier d'un tel taux de subventionnement. Il convient de rappeler que, dans ce projet, la troisième étape ne peut démarrer qu'après la réalisation totale de l'étape précédente.

Le Conseil communal propose à l'assemblée un crédit d'engagement pour la troisième et dernière étape d'un montant de Fr. 552'200.00, selon les estimations suivantes :

| | |
|---|---------------------|
| Le Tourniquet | 640'400.00 |
| Moulin | 145'100.00 |
| Saugy – Chemin privé | 226'500.00 |
| F. Grangier – accès privé | 64'700.00 |
| Total estimé des travaux TTC | 1'076'700.00 |
| Honoraires dossier de demande de subventionnement | 6'000.00 |
| Réserve pour prestations géométriques (env. 3%) | 32'400.00 |
| Réserve pour études complémentaires | 9'900.00 |
| Réserve réfection mur protégé | 50'000.00 |
| Crédit d'engagement – Etape 3 | 1'175'000.00 |
| ./. Subventions fédérales et cantonales | 471'900.00 |
| ./. Participation propriétaires (100%) | 150'900.00 |
| A la charge de la commune | 552'200.00 |

| | |
|--|-------------------|
| Plan de financement | |
| Coût total estimé | 552'200.00 |
| Charges annuelles d'intérêts | |
| La charge d'intérêts dépendra du marché et du besoin en trésorerie | |
| Année 2025 (3 mois), 2% | 2'761.00 |
| Dès 2026, 2% | 11'044.00 |
| Charges annuelles d'amortissement planifié dès 2027 | |
| Amortissement (durée : 40 ans) 2.5% sur CHF 552'200.00 | |
| | 13'812.50 |

3.1.2 Rapport et préavis de la commission financière

M. Bernard Rüegg donne lecture du rapport de la commission financière.

L'étape 3 du projet des améliorations foncières, qui vous est soumise pour approbation fait suite aux étapes 1 et 2, acceptées respectivement lors des Assemblées communales du 15 décembre 2020 et du 14 décembre 2021. Elle représente la dernière étape de ce projet. Quatre secteurs, dont deux accès privés, sont concernés par cette dernière étape. Le crédit d'engagement à charge de la Commune se monte à CHF 552'200, après déduction des subventions fédérales et cantonales, ainsi que de la participation des propriétaires.

Les frais financiers, à savoir les intérêts et les amortissements, représenteront CHF 24'856,50 dès l'année 2027, à charge du budget de fonctionnement.

La commission financière préavise favorablement à cette demande de crédit d'engagement.

3.1.3 Approbation de la demande du crédit d'engagement pour l'étape 3

M. Benoît Jordil précise à M. Dimitri Zagadinis, que les travaux concernant les chemins privés sont entièrement financés par les propriétaires concernés pour un montant de Fr. 150'900.00 (subventions déduites).

M. Steeve Gabriel indique que le chemin du Tourniquet a été refait il y a une dizaine d'années et demande quelques précisions :

- Est-ce que le chemin va être goudronné ou est-ce que du gravier sera mis ?
- Est-ce que le chemin va changer d'affectation ?
- Est-ce qu'il y a bien une interdiction générale de circuler sur ce chemin ?

M. Benoît Jordil répond que le chemin du Tourniquet ne change pas d'affectation. Il va être remis dans son état initial, soit goudronné. Le panneau restriction de la circulation va être conservé, il n'y a pas de modification d'accès sur ce chemin.

Du moment que des travaux ont déjà été entrepris il y a environ 10 ans, M. Steeve Gabriel demande si c'est judicieux d'investir à nouveau Fr. 640'000.00 pour un chemin où personne ne circule. Ce montant pourrait être attribué à d'autres chemins.

M. le Président rappelle que la commune a un engagement à respecter envers les CFF qui ont une ligne qui passe juste à côté. De nombreux problèmes d'eau sont survenus dans ce secteur. En améliorant le chemin, on pourra également améliorer la gestion des eaux claires à cet endroit.

Si rien n'est entrepris et que la ligne CFF devait être coupée parce que la commune de Granges n'a pas assumé ses responsabilités, cela coûtera bien plus cher que le montant budgété pour la réfection du chemin du Tourniquet. De plus, M. le Président n'a pas le souvenir que ce chemin a été refait il y a 10 ou 12 ans.

M. Stéphane Gabriel explique que les travaux réalisés il y a une dizaine d'années consistaient uniquement à boucher les nids-de-poule et au surfacage du chemin avec du gravier.

Pour compléter les propos de M. le Président par rapport aux CFF, M. Benoît Jordil apporte un complément. Dans le cadre du raccordement des conduites de drainage des eaux des CFF sur la commune de Granges, une répartition pour les frais d'entretien annuels à hauteur de 80% à charge de la commune et 20% à charge des CFF avait été envisagée. Après plusieurs discussions, les CFF ont revu

leur proposition et, au final, la commune n'a rien à payer. La commune se doit donc aussi de remettre en état ce chemin, et, par la même occasion, améliorer la gestion des eaux.

Avant de passer au vote, M. le Président informe que le Conseil communal a approuvé l'étape 3 du projet des améliorations foncières, à l'unanimité, dans sa séance du 31 mars 2025

La parole n'étant plus demandée, le projet des améliorations foncières – Etape 3 – Demande de crédit d'engagement pour un montant de Fr. 552'200.00 est soumis au vote et est accepté par 46 oui et 3 absentions.

3.2 Modification du budget des investissements 2025

3.2.1 Présentation

Mme Christine Varone présente la modification du budget des investissements 2025.

L'étape 3 des améliorations foncières modifie le budget des investissements au chapitre 8 « Economie publique ».

Le montant du crédit d'engagement est intégré de manière brute, à savoir :

- Le coût global de l'étape 3 : Fr. 1'175'000.00 en charges ;
- Et en produits : Fr. – 622'800.00, soit :
 - La participation des privés : CHF - 150'900.00
 - Les subventions à recevoir de la Confédération : CHF - 247'200.00
 - Et les subventions à recevoir du canton : CHF - 224'700.00

Ce qui donne un crédit d'engagement net de Fr. 552'200.00 qui vient augmenter d'autant l'excédent de charges du budget qui se monte dès lors à Fr. 1'1314'464.05

3.2.2 Rapport et préavis de la commission financière

M. Bernard Rüegg donne lecture du rapport de la commission financière.

A la suite de l'acceptation de la demande de crédit d'engagement précédente, la modification du budget 2025 doit être validée.

La commission financière préavise favorablement à la modification du budget des investissements 2025.

3.2.3 Approbation de la modification du budget des investissements 2025

Avant de passer au vote, M. le Président informe que le Conseil communal a approuvé cette modification du budget des investissements, à l'unanimité, dans sa séance du 14 avril 2025.

La parole n'étant plus demandée, la modification du budget des investissements 2025 d'un montant de Fr. 552'200.00 est soumise au vote et est acceptée à l'unanimité.

4. Vente de la parcelle hors zone RF 365

4.1 Présentation

Mme Christine Varone explique que cette parcelle RF 365 est un parchet communal loué à M. Daniel Bourguet, qui a manifesté son intérêt à l'acheter.

Acceptant d'entrer en matière, le Conseil communal a approché l'Autorité foncière cantonale pour connaître le prix licite de vente. La surface de la parcelle étant de 1'696 m², elle n'est pas soumise à la LDFR, étant donné que la limite est fixée à 25 ares (2'500 m²).

Cette parcelle est située à la route de Pra-Charbon et est enclavée entre deux routes. Le Conseil communal propose un prix de vente de Fr. 4.00/m² soit un total de Fr. 6'784.00. Ce prix de vente correspond à un prix de terrain agricole. En cas de perte de surface ou lorsqu'il y a des emprises, par exemple pour des verbaux de route, c'est le montant que l'on indemnise.

4.2 Rapport et préavis de la commission financière

M. Bernard Rüegg donne lecture du rapport de la commission financière.

La commission financière a pris connaissance du prix de vente de CHF 4.- au m² et confirme que ce prix correspond aux normes de l'Institut agricole de Grangeneuve.

La commission financière préavise favorablement à la vente de cette parcelle.

4.3 Approbation

M. Dimitri Zagadinis demande quel est le prix de location de cette parcelle. Mme Christine Varone répond que la parcelle fait partie d'un bail à ferme. Sa location annuelle revient à Fr. 87.00 (16.97 ares x Fr. 5.18).

M. Vincent Michellod demande quelle aurait été la conséquence si la parcelle avait eu plus de 2'500 m². Mme Christine Varone explique que c'est l'Autorité foncière cantonale qui aurait fixé le prix licite et qu'il aurait certainement été inférieur au prix proposé ce soir. A noter que cette parcelle située hors zone ne peut être acquise que par un agriculteur exploitant.

M. Steve Gabriel se demande de ce qu'il va advenir de cette parcelle lorsque le nouveau propriétaire l'aura achetée par rapport à la dépollution de cette zone qui est affectée depuis plus de 15 ans à l'entreposage de machines. En effet, il a un souci d'équité par rapport à son frère qui a dû faire une place en béton pour stocker ses machines.

Mme Christine Varone précise que l'affectation de cette parcelle est purement agricole. Le locataire actuel dispose de la chose par rapport au bail à ferme qui a été conclu ; libre à lui d'en faire bon usage.

M. Steve Gabriel rappelle que la commune a investi dans l'Abbaye de Sâles dans les années 2000. Il est étonné que M. Daniel Bourguet ne stationne pas ses machines là-bas.

Mme Christine Varone explique qu'on ne peut pas juger de la gestion du domaine par M. Daniel Bourguet ; on sort du sujet. On parle ce soir d'une parcelle de 1'600 m² enclavée entre deux routes et difficilement exploitable. Elle rappelle que l'Autorité foncière cantonale n'a émis aucune remarque par rapport à cette vente.

M. Jérôme Lambert constate que cette parcelle est utilisée comme parking ; c'est un entreposage d'outils en continu. L'utilisation de cette parcelle n'est pas conforme à son affectation agricole.

De plus, M. Jérôme Lambert s'interroge sur le fait de vendre une parcelle. C'est intéressant pour une commune d'avoir du terrain pour des futurs projets (construction d'une route, échanges de terrains, disposer de terrains propres...). C'est dommage de vendre cette parcelle pour gagner Fr. 6'000.00. Peut-être que dans 10, 15 ou 20 ans on en aura besoin dans le cadre d'un projet.

Mme Christine Varone comprend la réflexion, mais précise que cette parcelle est en zone agricole et qu'elle ne va pas changer d'affectation.

M. le Président relève, qu'aujourd'hui, cette parcelle est utilisée par l'exploitant pour stationner des véhicules agricoles. Demain elle sera utilisée par l'exploitant pour stationner des véhicules agricoles. Donc, il n'y a rien qui changera. Ce n'est pas le rôle de l'Assemblée communale de dire à un exploitant où et comment il doit stationner son matériel agricole ; on est hors sujet. La question est de savoir si on est d'accord de vendre ces quelques centaines de mètres carrés.

M. le Président indique à M. Jérôme Lambert que la commune de Grange possède un nombre nettement plus important de parquets que d'autres communes, à cela s'ajoutent également des forêts. La commune de Granges est donc une grande propriétaire foncière. Ce n'est pas la vente de 1'600 m² qui va changer quelque chose.

M. Steeve Gabriel relève que cette parcelle n'a pas été mise au concours. Peut-être qu'un autre agriculteur aurait été intéressé à l'acheter et à l'exploiter et qu'il aurait mis un peu plus de Fr. 4.00/m².

M. Nicolas Berset fait savoir que M. Daniel Bourguet, en tant que locataire, a un droit de préemption pour acquérir cette parcelle.

Avant de passer au vote, M. le Président informe que le Conseil communal a approuvé, à l'unanimité, la vente de cette parcelle.

La parole n'étant plus demandée, la vente de la parcelle RF 365 pour un montant de Fr. 6'784.00 est soumise au vote et est acceptée par 40 oui, 4 non et 3 abstentions.

5. Modification des statuts de l'Association des communes pour le cycle d'orientation

5.1 Présentation

M. le Président présente la modification des statuts.

Notre district, comme notre commune, connaît une croissance démographique soutenue. Au cours des cinq dernières années, la population de notre commune a augmenté de 18 %, soit plus de 150 habitants supplémentaires. Cette évolution implique naturellement une hausse du nombre d'enfants, et donc une pression croissante sur nos infrastructures scolaires.

Afin de faire face à cette situation, l'Association des communes pour le Cycle d'orientation de la Veveyse a engagé un projet d'agrandissement et de rénovation du bâtiment Bêta, où se trouve aussi l'univers@lle. À partir de la rentrée 2028-2029, il manquera en effet plusieurs salles de classe. Le projet vise la création de cinq classes supplémentaires ainsi que des salles spéciales (ACM, ACT, économie familiale), tout en assainissant le bâtiment existant, inauguré en 2000.

Le coût de cette opération est actuellement estimé à 20 millions de francs (avec une marge d'incertitude de +/- 25 %), montant duquel doivent encore être déduites les subventions cantonales. Le processus est en cours. Les délais sont particulièrement serrés, avec l'attribution du mandat d'architecte à un bureau lausannois en début d'année.

Pour permettre sa réalisation, il est nécessaire de modifier les statuts de l'ASSCOV, en augmentant la limite d'endettement, aujourd'hui pratiquement atteinte en raison des investissements réalisés ces dix dernières années.

Concrètement, il s'agit de modifier l'article 28, alinéa 2 des statuts comme suit : *Le montant de la limite d'endettement passe de 50 millions à 70 millions de francs.*

Conformément à l'article 113, alinéa 1 de la loi sur les communes, cette modification essentielle des statuts nécessite l'approbation des trois quarts des communes membres, représentant également plus des trois quarts de la population légale de ces communes. L'entrée en vigueur de cette modification est prévue pour le 1^{er} octobre 2025.

Il est important de souligner que cette demande est limitée à l'extension du CO. Une deuxième modification des statuts sera proposée dans moins d'une année pour permettre la réalisation du projet de centre sportif de district, comprenant une nouvelle piscine (l'actuelle date de plus de 50 ans et ne permet pas de répondre aux besoins en cours de natation des élèves du primaire) ainsi que trois salles de gymnastique nécessaires au fonctionnement du CO. Le projet du centre sportif fera dans tous les cas l'objet d'un référendum populaire.

L'approbation de l'Assemblée communale est essentielle pour permettre la réalisation d'infrastructures scolaires et sportives indispensables à nos élèves. Sans ces investissements, les enfants et les jeunes de notre district seraient contraints de s'installer durablement dans des pavillons scolaires provisoires, coûteux et peu adaptés. De plus, l'absence de piscine dans le district entraînerait des frais importants de déplacement pour les cours de natation. En outre, le nombre d'heures de natation diminuerait, la disponibilité des piscines des régions voisines étant faible.

Les objectifs du plan d'étude romand ne seraient ainsi plus remplis. L'absence de cours de piscine pourrait aussi forcer les communes à construire individuellement des salles de sport supplémentaires, ce qui constituerait une solution coûteuse et insuffisante à long terme. La modification des statuts proposées ce soir, comme celle qui le sera dans moins d'une année, sont donc essentielles pour assurer aux élèves de notre district un enseignement de qualité, et conforme au plan d'étude romand. A titre informatif, cette modification statutaire a été approuvée par l'Assemblée des délégués de l'ASSCOV, le 27 mars 2025.

5.2 Rapport et préavis de la commission financière

M. Bernard Rüegg donne lecture du rapport de la commission financière.

La commission financière a pris connaissance de cette modification des statuts, qui fait passer la limite d'endettement de CHF 50 millions à CHF 70 millions.

La commission financière préavise favorablement à cette modification des statuts.

5.3 Approbation

Pour répondre à Mme Martine Rebetez sur l'évolution de la population de Granges par rapport à l'ensemble des communes, M. le Président explique que toutes les communes du district ont connu une forte augmentation démographique au cours des 15 dernières années. On trouve les chiffres sur le site de l'État de Fribourg depuis 2009 jusqu'à 2024.

Comme dit précédemment, la commune de Granges compte environ plus de 20% de croissance démographique sur ces 15 dernières années. La commune avec la plus forte augmentation c'est Châtel-Saint-Denis, +50%, et la plus faible est aux alentours de 12%. Le nombre d'élèves est proportionnel à ces chiffres. On a constaté ces dernières années, une stabilisation voire une légère baisse des élèves au CO de la Veveyse. Par contre, dans les écoles primaires c'est l'inverse avec une hausse importante du nombre d'élèves qui vont arriver forcément dans 2 ou 3 ans au CO.

Au niveau fiscal, M. le Président précise que chaque commune contribue en fonction de la population. La clé de répartition est actualisée chaque année en prenant en compte une part de la population et une part de la fiscalité. Pour information, la part de Granges était d'environ 5% il y a une dizaine d'années. Actuellement, notre part est de 4.5%. Notre financement au CO baisse au fil des années vu que notre population augmente moins vite que celle de Châtel-St-Denis ou d'Attalens.

Avant de passer au vote, M. le Président informe que le Conseil communal a approuvé cette modification des statuts, à l'unanimité, lors de sa séance du 14 avril 2025.

La parole n'étant plus demandée, la modification des statuts de l'Association des communes pour le cycle d'orientation est soumise au vote et est acceptée à l'unanimité.

6. Election de deux membres à la commission des naturalisations

Conformément à l'article 10 du règlement sur le droit de cité, la commission communale des naturalisations comprend entre 5 et 8 membres, choisis parmi les citoyennes et citoyens actifs domiciliés dans la commune.

Suite aux démissions de Mme Sandra Droux et de M. Jean-Pascal Ubertini, que M. le Président remercie pour leur engagement au cours de ces dernières années, 2 personnes doivent être nommées au sein de la population. Aucune candidature n'a été adressée à la commune.

M. le Président demande s'il y aurait des personnes intéressées à rejoindre cette commission. A relever que la commune de Granges naturalise moins d'une personne par année.

Mme Isabelle Gabriel se porte candidate ; elle est élue par acclamation.

La commission se composant ainsi de 5 membres élus par l'Assemblée communale, elle est conforme au règlement. Il n'est ainsi pas forcément nécessaire d'avoir une 2^{ème} personne.

M. le Président remercie Mme Isabelle Gabriel et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans ses nouvelles fonctions.

7. Rapports des commissions communales

7.1 Rapport de la commission d'aménagement

M. Vincent Michellod, Président de la commission, donne lecture du rapport. Celui-ci est joint en annexe de ce procès-verbal et en fait partie intégrante.

M. le Président apporte une précision sur la zone 30 km/h. Le Conseil communal n'a pas renoncé à l'instauration d'une zone 30. Comme annoncé en décembre 2024, une assemblée communale sera prochainement organisée afin de consulter la population sur ce sujet. Celle-ci aura lieu soit cet automne, soit au printemps, juste avant la fin de la législature.

Toutefois, pour ce qui est de la traversée du village, il convient de rappeler que le Grand Conseil comme le Conseil national ont récemment adopté des dispositions légales restreignant fortement la possibilité d'instaurer une zone 30 sur les axes principaux ; le projet est en consultation dans le canton de Fribourg.

Concernant l'extinction partielle de l'éclairage public, M. le Président rappelle qu'il s'agit d'une obligation légale, conformément à la loi sur l'énergie du canton de Fribourg. Quant à la suppression des points lumineux, les retours que le Conseil communal a eus de la part des citoyennes et citoyens sont positifs.

De plus, selon des études qui ont été faites dans certaines communes qui ont réduit l'éclairage public, à aucun moment une augmentation de la criminalité n'a été constatée. C'est même le contraire puisque les vols de voitures ont significativement diminué dans les zones qui ne sont pas éclairées.

A titre personnel, M. Vincent Michellod indique qu'avoir un accès éclairé dans certaines zones est sécurisant pour les personnes qui utilisent les transports publics.

M. le Président précise que les transports publics circulent très peu durant d'extinction de l'éclairage de minuit à 5h00 du matin. En outre, l'éclairage dans la traversée du village a été maintenu.

M. Frédéric Bracher indique que l'extinction des lampadaires va au-delà de l'obligation légale. Il a constaté que les lampadaires sont éteints de 23h30 à 5h30, au chemin de la Cuvigne. M. le Président confirme que la commune de Granges éteint les lampadaires une heure de plus que ce qui est prévu dans la loi.

Mme Valérie Cottet explique qu'elle a été témoin, avec son mari, d'une situation dangereuse par rapport aux trottoirs comportant des bordures biseautées. Sur la route d'Attalens, à la hauteur de la forêt, une camionnette a grimpé le trottoir et une petite fille qui se trouvait sur le trottoir à ce moment-là s'est retrouvée dans le pré. Ces trottoirs franchissables sont un faux sentiment de sécurité, car systématiquement les véhicules roulent dessus. Mme Valérie Cottet demande si la commune ne pourrait pas mettre de poteaux comme sur le trottoir qui mène à la gare de Palézieux.

M. le Président prend note de la remarque.

Travaillant au bureau de prévention des accidents, M. Jérôme Lambert indique que les trottoirs franchissables doivent avoir des potelets. Les trottoirs franchissables sont utilisés uniquement pour permettre aux véhicules de croiser. En effet, en cas de croisement, cela permet à l'automobiliste de monter sur le trottoir, de s'arrêter entre deux potelets et de laisser passer le véhicule qui arrive en face. En aucun cas, ces trottoirs franchissables de doivent être utilisés s'il n'y a pas de croisement.

M. le Président remercie M. Jérôme Lambert pour ces précisions.

M. le Président remercie l'ensemble les membres de la commission pour leur travail.

7.2 Rapport de la commission des naturalisations

Mme Muriel Blommaert, Vice-Présidente, donne lecture du rapport. Celui-ci est joint en annexe de ce procès-verbal et en fait partie intégrante.

M. le Président remercie les membres de la commission pour leur engagement.

7.3 Rapport de la commission de l'énergie et environnement

Mme Catherine de Sousa, Présidente de la commission, donne lecture du rapport. Celui-ci est joint en annexe de ce procès-verbal et en fait partie intégrante.

M. le Président remercie les membres de la commission pour le travail accompli durant cette année.

7.4 Rapport de la commission en faveur des jeunes apprentis et étudiants

Mme Christine Varone, Présidente de la commission, donne lecture du rapport. La commission constituée en mars 2023 ne s'est pas réunie depuis. Aucune demande de prêt n'a été déposée, malgré

les communications diffusées à ce sujet. Il n'y avait pas matière à convoquer les membres de la commission.

M. Frédéric Bracher s'interroge sur le manque de demande ; soit c'est un problème de communication, soit le règlement est trop restrictif, soit il n'y a vraiment pas de besoin. Mme Christine Varone n'a pas la réponse à ces 3 possibilités. La commune a reçu ce fonds sous certaines conditions, comme le remboursement du prêt. Peut-être que les jeunes vont chercher d'autres solutions.

M. le Président rappelle que le critère principal est que la personne doit être domiciliée à Granges et avoir moins de 28 ans. La communication sera refaite par le biais de l'application iVeveyse.

M Vincent Michellod demande si une personne entre 25 et 28 ans qui fait une reconversion professionnelle et qui se trouve en situation difficile peut faire appel à ce fonds. M. le Président répond que le règlement précise que c'est pour un premier métier. Cela est peut-être un peu restrictif. A voir si ce terme « premier métier » pourrait être adapté.

Sachant que le montant n'a pas été utilisé pour l'instant, Mme Christine Varone indique qu'il faut toujours essayer de déposer un dossier. La commission l'analysera et, au cas par cas, il peut y avoir la possibilité de trouver des solutions particulières.

M. le Président remercie les membres de la commission pour leur engagement.

M. le Président annonce que le repas des commissions communales se déroulera le 14 ou 21 novembre 2025. Les anciens membres seront également invités.

8. Informations communales

Fermeture de l'Auberge de la Croix-Blanche et reprise par le nouveau tenancier

Comme informé par tout-ménage, M. Ashan Koshekdaman fermera son restaurant à l'issue du contrat de bail de 5 ans, soit en septembre prochain. Selon les informations reçues de sa part, la fermeture interviendra aux alentours de la mi-septembre.

Les nouveaux repreneurs, Mme Céline Ferrand et M. Jean-Paul Chappot, habitants de Granges, ouvriront le restaurant le 1er novembre. La fermeture d'un mois permettra d'effectuer quelques travaux afin que l'établissement soit adapté aux nouveaux exploitants.

Ces derniers ont également le projet d'ouvrir un petit magasin, vendant des produits de première nécessité, répondant ainsi à une demande de la population. Une communication de leur part aura lieu prochainement et ils se sont montrés ouverts à collaborer avec le groupe de travail issu de la séance citoyenne sur la mise en place d'un tel service.

iVeveyse

L'assemblée est invitée à télécharger l'application iVeveyse, qui donne des informations sur notre commune et notre district, et répond à une demande faite en assemblée d'avoir un outil de communication assurant un contact direct avec la population.

1000^{ème} habitante

Notre commune a franchi le seuil des 1000 habitants, pour la 1ère fois de son histoire, le 7 avril dernier.

Une manifestation sera organisée durant l'été, pour fêter ce seuil symbolique, et inaugurer notre nouvelle place du village. La manifestation aura lieu le samedi 23 août en fin de journée.

Data Consulting - Test d'intrusion

L'Autorité cantonale de la transparence, de la protection de données et de la médiation (ATPrDM), en collaboration avec l'Association des Communes Fribourgeoises (ACF) et avec la participation de la Commune d'Ursy, a réalisé ces derniers mois une campagne de tests d'intrusion depuis l'infrastructure d'Ursy sur l'application Urbanus, utilisée également par notre commune et gérée par Data Consulting.

L'objectif était d'évaluer la complexité d'un scénario d'attaque pouvant mener à l'exfiltration de données ou à l'interruption des services, de vérifier si les informations échangées en ligne sont correctement protégées contre l'interception, la modification ou le vol, d'identifier les points forts et les limites du système d'information, de déterminer la possibilité d'un accès non autorisé au réseau interne, de juger la cohérence des mesures de protection existantes, et enfin de vérifier s'il serait possible d'atteindre les données d'autres communes clientes de l'infogérant.

Au fur et à mesure des essais, Data Consulting a corrigé les failles découvertes. À l'issue de la campagne, aucune vulnérabilité de niveau élevé ou critique n'a été détectée dans le périmètre examiné, ce qui signifie qu'à ce jour l'application Urbanus et son infrastructure ne présentent pas de risques majeurs pour les communes qui l'utilisent.

Bâtiment communal sis au chemin de la Chapelle 7 - Projet de rénovation

Lors de l'assemblée des comptes 2023, l'information a été donnée que le bâtiment de l'administration devait être assaini dans un délai de trois ans, suite à la forte teneur en radon détecté dans les locaux.

La commission de bâtisse en place pour le bâtiment de la Léchère 2b a été reconduite pour la rénovation du bâtiment de l'administration. Les appels d'offres d'honoraires ont été adressés à cinq bureaux. Un planning a été mis en place.

Le Conseil communal vient de valider l'adjudication à l'un des cinq bureaux. La prochaine étape consiste à l'élaboration de l'avant-projet par le bureau d'architecte retenu. Le projet prévoit une affectation mixte du bâtiment, à savoir une partie administrative et une partie locative. Le Conseil communal souhaite optimiser les surfaces disponibles à la Léchère 2b et au chemin de la Chapelle et avoir aussi un retour sur investissement, permettant de limiter les charges et veiller à notre capacité financière.

La tenue de l'agenda est ambitieuse et tient compte aussi de la fin de la législature qui approche. Une assemblée communale extraordinaire dédiée à la rénovation de ce bâtiment et à la proposition d'investissement devrait être convoquée d'ici au début de l'automne.

Senior+

Mme Kimberly Castelberg informe que la plupart des communes du district possèdent une commission Seniors+ qui organise différentes activités (repas, activités sportives, événements intergénérationnels...). Ce sont des initiatives simples mais porteuses de nouveaux liens sociaux dans les villages. La commune de Granges souhaite mettre sur pied un groupe de travail Seniors+ avec un rôle similaire. Si des personnes sont intéressées à faire partie de ce groupe de travail, elles peuvent s'annoncer à l'administration communale.

Route des Marais

Lors de la dernière assemblée communale, il avait été demandé d'étudier la possibilité de limiter la circulation de cette route aux seuls véhicules agricoles. M. Benoît Jordil indique que la commune a entrepris des démarches, mais que pour l'instant aucune réponse n'a été donnée.

M. Benoît Jordil explique à M. Vincent Michellod que la demande a été faite uniquement pour le tronçon situé sur la commune de Granges. La commune d'Attalens fera une demande pour la partie qui lui appartient.

Arrêts de bus

Le dossier est déposé au canton et nous n'avons encore aucun retour.

Centre village

La première étape de la valorisation du centre village, soit les travaux de réaménagement de la place du restaurant touchent à leur fin. Il ne reste qu'à installer les 3 arceaux pour le stationnement des vélos et à planter les fleurs dans les bacs de chaque côté de l'entrée du restaurant. Les travaux se sont bien déroulés, malgré la présence de rochers plus importante que prévu.

Mme Catherine de Sousa tient à remercier chaleureusement les entreprises pour la qualité du travail accompli, ainsi que M. Ashan Khoshekdaman, notre restaurateur, pour sa patience et sa compréhension face aux nuisances occasionnées durant cette période.

Le Conseil communal espère que la population aura plaisir à profiter de cet espace, confortablement installée sur le banc, à l'ombre du tilleul.

9. Divers

M. Andreas Lang demande s'il est possible d'avoir accès aux résultats détaillés des données du radar pédagogique, avant la mise en place du 30 km/h., par exemple en les mettant sur le site internet.

M. le Président informe que pour l'instant le radar est posé dans différents endroits du village. Dès le retour des analyses, une synthèse sera faite. A voir de quelle manière certaines des données pourraient être mises à disposition.

M. Jérôme Lambert intervient par rapport aux radars pédagogiques. Ceux-ci sont utiles pour informer les gens de la vitesse à laquelle ils roulent. Par contre, ils ne sont pas utiles pour avoir des données fiables. Ces radars étant allumés, on les voit de loin. Cela fausse le comportement des gens, et, par conséquent les données ne sont pas correctes. La position du radar est également très importante. M. Jérôme Lambert conclut en insistant sur le fait qu'il faut regarder ces données avec un œil prudent, et vraiment à titre informatif.

M. le Président indique que ces résultats restent une base intéressante pour faire une analyse. Le résultat de ces données incitera peut-être la police à poser des radars, cela permettra d'avoir des données fiables.

En ce qui concerne la traversée du village, M. Stéphane Gabriel invite le Conseil communal à revoir le procès-verbal dans lequel figure une intervention de M. Marcel Vauthey qui avait fait un commentaire sur le concept Valtraloc. M. le Président prend note de la remarque.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt cette assemblée en remerciant ses collègues du Conseil communal pour l'excellent travail qu'ils ont accompli durant l'année 2024.

Il remercie également Mme Christine Varone pour la bonne tenue et l'excellente présentation des comptes 2024, ainsi que la commission financière dans son ensemble pour ses préavis toujours très positifs. Des remerciements sont également adressés à Mme Cristina Beaud pour la tenue des comptes, à Mmes Catherine Gaillard et Patricia Gabriel pour la préparation de l'assemblée et à M. Yanick Ruchti pour la préparation de salle.

L'assemblée est levée à 22h25.

Le Président

La Secrétaire

Savio Michellod

Patricia Gabriel

Annexes :

- Rapport de la commission d'aménagement
- Rapport de la commission des naturalisations
- Rapport de la commission énergie et environnement

Commune de Granges-Veveyse

Commission d'aménagement du territoire

Rapport d'activités 2024

1. Activités de la commission

En 2024, la commission a été sollicitée par l'administration communale comme suit :

- Juin / séance pour informations et présentations :
 - du PDR (plan directeur régional)
 - de l'avancement du plan directeur « Agglo Rivelac »
 - de l'état du projet « Valorisation du centre village »
- Août / participation de deux membres de la CAM à l'atelier « Agglo Rivelac ».
- Octobre / séance pour informations et échanges relatifs :
 - au projet d'assainissement de l'éclairage communal.
 - retour sur l'atelier « Agglo Rivelac ».

2. Modifications de la commission et règles de fonctionnement

M. Nicolas Berset a accepté d'assumer la vice-présidence de la commission. La fonction était à repourvoir suite au départ de Mme de Sousa. Merci Nicolas pour ton engagement.

Mme Valérie Cottet, remet, avec effet immédiat, la fonction de secrétaire qu'elle occupait depuis 2006. Merci Valérie pour ces nombreuses années de secrétariat au service de la CAM. Personne ne se proposant pour reprendre la tâche, le président assure temporairement l'intérim de la fonction.

D'un point de vue organisationnel, il a été décidé que les procès-verbaux des séances de la CAM devaient être remis au CC environ 4 semaines après tenue de la réunion.

Le CC a émis le souhait que la CAM génère en son sein des objets à traiter. La CAM n'y est pas opposée. Elle relève toutefois que les projets d'aménagements sont souvent onéreux et engageant

significativement les finances communales. Dans ce contexte, les chances de concrétisation d'objets supplémentaires questionnent la CAM.

3. Objets en cours, informations et prises de position de la CAM

« Agglo Rivelac »

MM. Nicolas Berset et Florian Kossmann ont représenté la CAM à l'Atelier du 28 août 2024.

Les participants partagent le sentiment que le projet est déjà ficelé et que la prise des avis des diverses commissions lors de l'atelier faisait défaut. Pour ce faire, il aurait toutefois été nécessaire que les commissions disposent suffisamment tôt d'informations exhaustives avant tenue dudit atelier.

Les études présentées se fondent sur un accroissement de population de 10'000 habitants en Veveyse. Le district est principalement concerné par des mesures liées aux infrastructures et prestations en matière de mobilité.

Le seul objet concernant Granges est un cheminement piéton et cycliste entre la future gare de Palézieux et la ZA. Coûts estimés à 2,02 millions de CHF, réalisation envisagée à l'horizon 2032.

Par ailleurs, une séance d'information à la population, invitée par le CC, s'est tenue en octobre 2024.

Après consultation publique à l'automne 2024, le projet « Agglo Rivelac » a été adopté par l'ensemble des communes en janvier 2025. Son dépôt auprès de la Confédération est prévu au printemps.

Valorisation « Centre village »

Le CC informe :

- d'une réalisation par étapes fonction des disponibilités financières,
- de l'abandon du projet zone 30 km/h.

La CAM, non associée à la prise de décision « abandon zone 30 », fait part de son incompréhension et de son désaccord avec cet abandon.

↪ La CAM est d'avis que :

- L'abandon de la zone 30, si elle se confirme, nécessitera une communication argumentée du CC à la population.
- Les mesures de marquage au sol sont à maintenir car leur effet « ralentisseur » est avéré.

Assainissement de l'éclairage communal & chapelle

Pour rappel, le projet présenté à la CAM prévoit :

- La transformation LED de 19 luminaires
- Extinction de l'éclairage de 25 luminaires. Si l'extinction de suscite pas d'oppositions de grande ampleur, lesdits luminaires seront supprimés.

La commission dans son ensemble questionne le projet :

- Les bases factuelles liées aux économies d'énergie et aux coûts font défaut. Il est dès lors impossible de les mettre en balance avec les conséquences, objectives respectivement subjectives de la population.
- La réduction de l'éclairage questionne la sécurité respectivement le sentiment de sécurité de la population.
- De tels projets ont été mis en œuvre dans d'autres communes. Si oui avec quels résultats ?

La CAM questionne par ailleurs l'éclairage de la Chapelle. Bien que d'avis que celui-ci doive être maintenu, la technique actuelle permettrait certainement une économie d'énergie significative. Une solution entre commune et Comité de la Chapelle est à développer.

La CAM est d'avis que le projet d'assainissement de l'éclairage communal, une fois retravaillé et documenté, fasse l'objet d'une présentation à la population.

Le présent rapport a été soumis et validé par l'ensemble des membres de la commission.

Pour la commission d'aménagement, le président.

Vincent Michellod

Rapport 2024 de la commission de naturalisation

En 2024, nous avons eu deux demandes de naturalisation.

La première demande concernait une famille que nous avons entendue en juillet. Trois membres de cette famille sont concernés par la demande de naturalisation et ont reçu un avis favorable de la part de la commission.

Une deuxième demande a été traitée en octobre. Au vu du dossier, la personne n'a pas été convoquée, comme nous l'autorise le règlement sur le droit de cité. Cette demande a également obtenu un avis favorable.

Par ailleurs, Monsieur Jean-Pascal Ubertini, président de la commission et Madame Sandra Droux qui a assumé le secrétariat ont tous deux donné leur démission en décembre dernier après plusieurs années d'activité. Les membres de la commission les remercient de les avoir initiés à leur tâche et de leur avoir transmis toutes les informations utiles à la poursuite du travail de la commission. Ce fut un vrai plaisir de collaborer avec eux.

Nous attendons maintenant de savoir si de nouvelles personnes s'intéressent à rejoindre la commission de naturalisation. Nous fixerons ensuite une séance constitutive afin de nous répartir les fonctions vacantes et informerons le conseil communal des décisions prises quant à l'organisation de la commission.

Merci de votre attention et bonne fin de soirée

Muriel Blommaert
Vice-présidente

Rapport de la Commission énergie et environnement 2024

Composition de la Commission

La composition de la Commission en 2024 a été modifiée suite à la démission de Madame Chloe Georges.

C'est Madame Joëlle Grangier qui a été nommée par le Conseil communal pour la remplacer.

Les projets étudiés en 2024

3 séances ont eu lieu durant lesquelles différents sujets ont été abordés et développés :

1. Il y a eu notamment, un échange sur la thématique « gestion des déchets » avec Mme Dietrich, conseillère en charge de ce dicastère. La Commission a pu donner son avis sur les différents thèmes abordés. (*Gastrovert, accès des entreprises à la déchetterie, vaisselle réutilisable pour les manifestations, taxe de base*).
2. Concernant l'éclairage public, un travail commun du Conseil communal et de la Commission a permis d'affiner le choix des luminaires à éteindre et ceux qui seront prochainement assainis. Une phase test d'extinction de 21 points lumineux, est réalisée de fin janvier à fin juillet 2025. Notre démarche était novatrice, depuis le service de l'Energie a publié une notice encourageant ce type d'action.
3. La Commission a participé au marché de printemps de la SDG, au mois de mai. Elle a organisé un cours de fauche lors duquel une douzaine de participants ont pu se familiariser avec le maniement et l'entretien d'une faux. Le pré d'un de nos membres a été mis à disposition pour les exercices pratiques.
4. La Commission a également travaillé sur le règlement et le tableau d'application des subventions en matière d'économie d'énergie, d'énergies renouvelables et de la protection de l'environnement. Le constat est que le montant mis au budget n'est pas pleinement utilisé, il serait alors judicieux d'étoffer les éléments subventionnables et les montants alloués, cela permettrait d'encourager la population à mettre en place plus de mesures en faveur de la biodiversité ou encore d'avoir recours aux transports publics de manière plus systématique.
5. Une présence au Repair Café de Bossonnens, au mois de septembre est également à mentionner.

Les projets pour 2025

- Participer au marché de printemps de la SDG, avec la tenue d'un stand proposant à la population de fabriquer et emporter un nichoir pour oiseaux, 36 nouveaux habitats équiperont alors la région.
- Organiser un atelier « fresque du climat » pour la population. Nous avons la chance d'avoir 2 de nos membres déjà formés pour animer ces ateliers de réflexion.

- Evaluer la possibilité de créer une communauté élargie d'autoconsommation électrique. La production solaire importante sur la commune pourrait permettre aux habitants et aux entreprises locales d'en bénéficier directement, sans dépendre des grands fournisseurs d'énergie.
- Organiser une conférence sur le thème de l'agriculture avec l'écrivain Blaise Hofmann.
- Organiser un concours photos pour découvrir ou redécouvrir la faune et la flore qui nous entourent.

La Commission a également rédigé des articles dans le Granges.org, dont elle remercie l'équipe de rédaction pour la bonne collaboration durant de nombreuses années :

Février 2024 : matinée de plantation en forêt

Mai 2024 : agriculture bio à Palézieux

Janvier 2025 : bilan production solaire dans notre commune

Remerciements

Je tiens à remercier les membres de la Commission, qui se sont investis dans le développement des thèmes proposés par le Conseil communal, ont amené d'intéressantes propositions et montré un bel engagement pour développer et organiser des projets et animations de qualités pour notre commune.